



## Louez les espaces de la MFR du Libournais

Un lieu convivial, fonctionnel et accessible au cœur du Libournais. La MFR du Libournais vous accueille pour vos événements privés, associatifs ou professionnels, dans un cadre verdoyant de 3 hectares, calme et sécurisé.

### Des infrastructures complètes

- Restauration & convivialité :  
Réfectoire de 105 m<sup>2</sup>  
Cuisine collective professionnelle  
Gestion libre ou pension complète possible

### Hébergement collectif :

- Jusqu'à 110 personnes  
Chambres de 16 à 17 m<sup>2</sup>  
Sanitaires en chambre ou à l'étage selon bâtiment

### Réunions & formations :

- 6 salles de cours (≈ 25 pers.)  
Vidéoprojecteurs, tableaux, mobilier  
Salle informatique & cuisine pédagogique (en option)

### Pour quels usages ?

- Séjours associatifs et jeunesse
- Réunions, séminaires, formations
- Fêtes familiales, anniversaires, mariages
- Accueils de groupes et rassemblements



### Contact & réservation

Gestion des locations

MFR du Libournais – Tel : 05 57 69 51 58

Tarifs indicatifs 2026  
Réfectoire + cuisine : à partir de 500 € / week-end  
Hébergement : dès 15 € / nuit / personne  
Salles réunion / formation : à partir de 80 € / jour  
Groupes / vacances scolaires : sur devis



**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES

— MFR DU LIBOURNAIS —

140, rue de Navarre - 33 230 Les Eglisottes et Chalaures  
05 57 69 51 58  
[www.mfr-libournais.com](http://www.mfr-libournais.com)

L'ADDITION GAGNANTE  
POUR TON AVENIR !



ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE DU VIVANT**  
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES

— MFR DU LIBOURNAIS —

# RECRUTER UN APPRENTI EN CFA-MFR



- ◆ L'apprentissage en quelques mots
- ◆ Le rôle de chaque acteur : L'apprenti, l'entreprise, le CFA-MFR
- ◆ Quel coût pour votre entreprise?

# L'APPRENTISSAGE EN QUELQUES MOTS

## L'apprentissage : de quoi parle-t-on ?

C'est une **formation professionnelle en alternance**, dispensée d'une part en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et d'autre part dans un centre de formation pour apprentis (CFA-MFR).

## Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

C'est un **contrat de travail** d'une durée de 6 mois à 3 ans en fonction du cycle de formation.

- ◆ Il est signé entre un apprenti, âgé de 16 ans (ou 15 ans si le jeune a terminé son cycle collège) jusqu'à 29 ans révolus, un employeur et le CFA-MFR.
- ◆ L'employeur et l'apprenti disposent d'une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise, durant laquelle ils peuvent tous deux tester, et éventuellement rompre le contrat sans motif.

## Pour une entreprise, choisir l'apprentissage c'est :

- ◆ **Former** un apprenti à ses méthodes de travail
- ◆ **Transmettre** les savoir-faire de l'entreprise
- ◆ **Embaucher** à moindre coût
- ◆ **Permettre à un jeune de se former** en alternance entre entreprise et CFA-MFR

# LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR

## Le rôle de l'entreprise :

- ◆ Proposer un poste en adéquation avec la formation
- ◆ Désigner un maître d'apprentissage chargé d'accompagner l'apprenti sur toute la durée de sa formation et de suivre sa progression en entreprise et en formation
- ◆ Donner à l'apprenti les moyens nécessaires à sa formation pratique et des tâches adaptées à sa progression et au diplôme visé
- ◆ Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de l'apprenti
- ◆ Informer l'apprenti sur les règles et la culture d'entreprise



## Le rôle de l'apprenti :

- ◆ Être assidu en formation
- ◆ Se présenter aux examens
- ◆ Respecter le règlement intérieur et les horaires de l'entreprise et du CFA-MFR
- ◆ Respecter la réglementation du travail
- ◆ Effectuer les missions confiées en entreprise et au CFA-MFR

## Le rôle du CFA-MFR :

- ◆ Dispenser une formation générale associée à une formation pratique
- ◆ Assurer la coordination entre l'entreprise et le CFA-MFR et le suivi avec le maître d'apprentissage (visites en entreprise ou échanges téléphoniques)
- ◆ Transmettre toutes les informations utiles à la formation de l'apprenti
- ◆ Informer l'apprenti de toutes les modalités liées à l'apprentissage

# QUEL COÛT POUR L'ENTREPRISE ?

## La rémunération de l'apprenti

Le salaire brut varie selon l'âge de l'apprenti et son année dans le cycle de formation.

	Jeunes 16 à 17 ans	Jeunes 18 à 20 ans	Jeunes 21 à 25 ans	Jeunes 26 ans et plus
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Simulez le calcul de la rémunération d'un apprenti, via le portail de l'alternance

[http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

**L'aide unique à l'apprentissage du secteur privé :** (À compter du 1er janvier 2026, l'aide s'applique aux apprentis préparant un diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau bac (RNCP niveau 4))

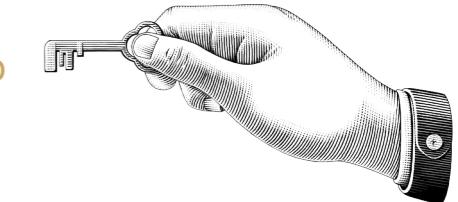
Pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1er janvier 2026 :

Montant de l'aide à l'embauche :

5 000 € maximum pour une entreprise de moins de 250 salariés.

6 000 € maximum lorsque l'apprenti est en situation de handicap (cumulable avec d'autres aides handicap).

Aide versée pour la 1ère année du contrat seulement et calculée au prorata si le contrat est < 1 an.



**L'aide à l'embauche d'un apprenti en situation de handicap**  
(demande à faire sous 3 mois) :

◆ secteur privé : se renseigner auprès de l'AGEFIPH

◆ secteur public : se renseigner auprès du FIPHFP

## Les coûts de formation liés à l'apprentissage

Les coûts de formation sont pris en charge à 100% par les OPCO (secteur privé) ou le CNFPT (secteur public).

## L'exonération des cotisations salariales

Un décret du 28 mars 2025 a modifié le seuil d'exonération :

Pour les contrats conclus à partir du 1er mars 2025, la part de rémunération exonérée est celle jusqu'à 50 % du SMIC.

**La prise en charge pour la formation du maître d'apprentissage**

Le tuteur en entreprise, doit réaliser une formation maître d'apprentissage (prise en charge par son OPCO ou CNFPT).



**Le CFA-MFR vous accompagne dans toutes vos démarches administratives et financières.**